

 <b>COMMUNE DE ROBION</b> Arrondissement d'APT	<b>DE 2023-040</b>  <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS          DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE          DE ROBION</b>  <b>SÉANCE du 22 juin 2023</b>
---	--

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-deux juin à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 16 juin 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

**Présents** : Guy HOAREAU, Danielle MARROU, Marc VALERO, Monique JOANNY, Laurent MARIANELLI, Marie-José SCHREIDER, Gwénaél LOUAISEL, Marylise GEORGEN, Odile MOUGEOT, Michel NOUVEAU, Bernard BOUDOIRE, Syndie FABRE, Franck STARON, Florian MOLLIEUX, Séverine BERGERET, Noël STEBE, Jean-Yves RICHAUD, Samuel PAGNETTI, Jean-Noël JAUBERT, Brigitte MONTET

**Absents excusés** : Jean-Claude VASSOUT, Alain LARGERON, Marie-José MONFRIN, Olivia HILAIRE, Christine NALLET, Valérie MOUTTE

**Pouvoir de** : Jean-Claude VASSOUT à Patrick SINTES, Alain LARGERON à Noël STEBE, Christine NALLET à Séverine BERGERET, Valérie MOUTTE à Brigitte MONTET

**Secrétaire de séance** : Monique JOANNY

### 7.5.3 - Association « des Anciens Combattants et Victimes de Guerre - Section de Robion » - Subvention de fonctionnement

**Rapporteur : Monsieur Marc VALERO, adjoint**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la Loi du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

**Vu** l'instruction M 57 ;

**Compte tenu** des besoins exprimés par l'Association « des Anciens Combattants et Victimes de Guerre - Section de Robion » œuvrant pour la commune de Robion ;

**Considérant** que la commune entend participer à la vie associative par l'attribution d'une subvention ;

Il vous est proposé d'attribuer à l'Association « des Anciens Combattants et Victimes de Guerre - Section de Robion » une subvention de fonctionnement de 250,00 € pour l'année 2023.

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (21 présents + 4 pouvoirs),

**Vote** pour l'année 2023 une subvention de fonctionnement de 250,00 € au profit de l'association « des Anciens Combattants et Victimes de Guerre - Section de Robion ».

**Dit** que la dépense sera prélevée au chapitre 65, article 65748 du budget principal 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20230623-DE\_2023\_040-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2023

Pour extrait certifié conforme,  
 ROBION, le 23 juin 2023  
 Le Maire,  
 Patrick SINTES

La secrétaire de séance  
 Monique JOANNY

